



ARRETE N° 2023-063

Arrêté d'occupation du domaine public pour la vit'visite de Richelieu

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que la manifestation "Vit'Visite de Richelieu" aura lieu le mercredi 19 juillet 2023, le mercredi 26 juillet 2023, le mercredi 02 août 2023, le mercredi 09 août 2023, le mercredi 16 août 2023 et le mercredi 23 août 2023 de 18 heures à 19 heures et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

La circulation des véhicules sera interdite le mercredi 19 juillet 2023, le mercredi 26 juillet 2023, le mercredi 02 août 2023, le mercredi 09 août 2023, le mercredi 16 août 2023 et le mercredi 23 août 2023 18 heures à 19 heures dans les voies suivantes :

- Place des Religieuses (devant la façade de l'Académie),
- Place Nicolas Lemercier (Place côté "garage"),
- Rue des Gaultiers (Portion de rue entre la Place Lemecier et intersection rue Traversière)

Article 2

Pendant cette même période, le mercredi 19 juillet 2023, le mercredi 26 juillet 2023, le mercredi 02 août 2023, le mercredi 09 août 2023, le mercredi 16 août 2023 et le mercredi 23 août 2023 de 18 heures à 19 heures, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes :

- Place des Religieuses (devant la façade de l'Académie),
- Place Nicolas Lemercier (Place côté "garage"),
- Rue des Gaultiers (Portion de rue entre la Place Lemecier et intersection rue Traversière)

Article 3

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le responsable du centre de premier secours du richelais, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 15/06/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE